

# Préface

## But et organisation du rapport annuel

Le présent rapport a été préparé par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales du Manitoba (le « Ministère ») et il résume les activités et les réalisations du Ministère au cours de l'exercice financier 2006-2007. Le rapport comprend trois sections principales :

- La **section un** comprend la partie A, qui traite des renseignements sur les programmes et les finances, et la partie B, qui porte sur l'investissement de capitaux.
- La **section deux** contient des états récapitulatifs qui comparent les recettes et les dépenses réelles en 2006-2007 avec le budget pour la même période. Les chiffres de 2006-2007 sont également comparés à ceux de l'exercice 2005-2006.
- La **section trois** comprend une comparaison des dépenses et des effectifs pour les cinq derniers exercices en fonction.

Le présent rapport est présenté en fonction de l'organisation financière du Ministère et non nécessairement en fonction de ses programmes et services.

## Mission et rôle

Les énoncés de mission et de rôle du Ministère réitèrent l'engagement du gouvernement à améliorer la qualité de vie de l'ensemble des Manitobains. Le Ministère est déterminé à respecter les priorités stratégiques globales du gouvernement provincial, soit le développement des collectivités du Nord, le développement économique communautaire, la santé des enfants, le développement durable, la propreté de l'eau, le développement des collectivités autochtones et le renouvellement de la fonction publique.

L'énoncé de mission définit l'objectif commun du Ministère et de son personnel, tandis que l'énoncé de rôle définit la manière dont l'organisation mènera à bien sa mission. La mission et le rôle du Ministère sont les suivants :

### *Mission*

Nous nous sommes engagés à créer un environnement favorisant une prospérité et une stabilité accrues de nos exploitations agricoles familiales, des autres partenaires du Ministère et des collectivités rurales.

### *Rôle*

Nous fournissons un leadership et une gamme de renseignements, de programmes et de services qui viennent soutenir notre mission à l'intérieur d'un cadre d'agriculture durable.

## Notre vision

Notre publication intitulée *Destination 2010* présente la vision du Ministère. Notre énoncé de vision offre un aperçu de l'état souhaité et atteignable de l'industrie agroalimentaire de la province, et du Ministère à titre d'organisation, d'ici l'an 2010. La vision indiquée ci-dessous

présente les objectifs que s'efforce d'atteindre le Ministère en collaboration avec ses partenaires des milieux agricoles et industriels.

- Nos exploitations agricoles familiales, nos partenaires agroalimentaires et nos collectivités rurales deviendront plus prospères et plus stables sur le plan économique.
- Les secteurs agroalimentaire et rural du Manitoba travailleront à être rentables et concurrentiels grâce à l'accroissement de la diversification et de la valeur ajoutée, ainsi qu'à une plus grande orientation vers le marché, tout en demeurant dans un cadre d'agriculture durable.
- Nos collectivités rurales deviendront plus équilibrées et dynamiques grâce à la multiplication des ressources liées à l'économie et à l'emploi dans un secteur d'agriculture, d'alimentation et d'initiatives rurales en pleine croissance.
- Notre Ministère sera à la fine pointe de la technologie en offrant à ses clients des renseignements techniques impartiaux et à jour.

## **Philosophie et valeurs**

La philosophie et les valeurs du Ministère reposent sur un engagement fondamental à l'égard de la population, c'est-à-dire nos clients et notre personnel. Les principes directeurs ci-dessous expriment cet engagement immuable et définissent notre raison d'être et notre attitude envers les autres.

### ***Nos clients sont notre priorité absolue***

Nous formons une équipe avec nos clients afin de développer les industries agroalimentaires et les collectivités rurales de la province.

Notre clientèle comprend, entre autres, les exploitations agricoles familiales, les collectivités rurales, les entreprises rurales, les transformateurs de produits alimentaires, les membres du Cabinet, nos employés et le personnel des autres ministères du gouvernement.

### ***Rendement exceptionnel***

En tant qu'employés, nous nous sommes engagés à offrir chaque jour un rendement exceptionnel en faisant preuve d'excellence, de fierté et de professionnalisme.

### ***Nous formons une même équipe***

Nous relevons tous d'une plus grande organisation, notre Ministère, qui prime sur ses éléments.

De même, nous relevons tous d'une organisation encore plus grande, le gouvernement du Manitoba, dont nous partageons les priorités.

Quels que soient les postes que nous occupons, nous nous efforçons de comprendre notre rôle en ce qui concerne la mission, les objectifs, les convictions et les valeurs de notre Ministère.

### ***Notre rôle d'administrateur public***

Nous sommes chargés d'administrer des fonds et des ressources qui appartiennent au public que nous desservons.

Tous les employés sont déterminés à maximiser l'efficacité des ressources publiques qui nous ont été confiées.

Le principe directeur qui gouverne notre philosophie et nos valeurs est le suivant : « Nos clients sont notre priorité absolue ». En effet, cet engagement envers la clientèle est le pilier sur lequel reposent nos autres convictions. Au fil des décennies, les priorités stratégiques du Ministère ont connu une évolution importante. Cependant, notre engagement principal est demeuré essentiellement le même et continuera de l'être pour de nombreuses années encore.

## **Motivation, moral et reconnaissance**

Le Ministère a élaboré une stratégie en matière de motivation, de moral et de reconnaissance en vue de répondre aux besoins de son personnel et de s'attaquer aux défis auxquels est confrontée la culture organisationnelle du secteur public. Un programme officiel de reconnaissance par les pairs constitue l'élément principal de cette stratégie. Dans le cadre du programme, des équipes ou des particuliers sont reconnus et récompensés pour leurs réalisations. Le comité Working Together for Success, responsable du programme, invite chaque année les membres du personnel du Ministère à proposer des collègues auxquels on pourrait rendre honneur. La reconnaissance est donc effectuée par les pairs et non de manière hiérarchique. Les employés du Ministère qui font partie du comité élaborent les critères de récompense, décident du nombre et des types de prix et élisent les gagnants.

Le Ministère s'appuie sur sa stratégie en matière de motivation, de moral et de reconnaissance, ainsi que sur d'autres mesures, pour motiver son personnel et en rehausser le moral dans le but ultime d'améliorer les services offerts à ses clients.

## **Page d'accueil**

On trouve le rapport annuel du Ministère sur la page d'accueil du site Web d'Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba ([www.gov.mb.ca/agriculture](http://www.gov.mb.ca/agriculture)). Les parties du rapport annuel 2006-2007 offertes en français sur le site comprennent la lettre de présentation de la ministre, la lettre de présentation du sous-ministre, la préface, le document sur l'intégration du développement durable, ainsi que les textes portants sur chaque direction, région et société.